

Aides à l'amélioration de l'esthétique urbaine

La Ville propose des aides sous la forme de subventions pour l'amélioration de l'esthétique urbaine (ravalement de façade avec ou sans isolation, clôture et portail, hall d'entrée).

Dans tous les cas, il est nécessaire de solliciter les autorisations d'urbanisme légales ou réglementaire avant toute exécution de travaux.

Les demandes ne peuvent concerner que des habitations de plus de cinq ans dont les travaux réalisés donnent sur la voie publique.

La subvention doit être demandée avant la réalisation des travaux ou l'achat de matériel et sur présentation d'un dossier comprenant des devis d'achat des produits finis ou de fourniture et de pose par une entreprise ne concernant que la dépense subventionnable.

Le [règlement d'attribution](#) de ces subventions, comprenant plus d'information sur les modalités et les montants des subventions, est disponible en téléchargement.

Pour pouvoir en bénéficier, il est conseillé de joindre les services de la Ville au 02.35.68.93.39.

Plus d'informations auprès des services techniques de la Ville au 02.35.68.93.39.

contact

Accueil Technique

Coordonnées :

- 02 35 68 93 39

Aides à l'amélioration de l'esthétique urbaine

- Hôtel de Ville, Esplanade Tony Larue, 76120 Grand Quevilly